

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional économie agricole, agroalimentaire et
filières

Accueil des porteurs de projets

Courriel : [sreaaf.draaf-auvergne-rhone-
alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sreaaf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

1 - Description du dispositif

Le Point accueil installation (PAI) est la « porte d'entrée unique » dans chaque département chargée d'accueillir et de coordonner l'accompagnement de proximité de toutes celles et ceux qui souhaitent s'installer en agriculture.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le PAI départemental est tenu par la chambre départementale d'agriculture pour la période 2018/2020.

Rque : dans certains départements, le PAI peut étendre sa mission d'installation à celle de la transmission et se dénomme alors PAIT.

2 - Déclinaison du dispositif

Les missions du Point accueil installation (PAI) :

a. Accueillir et informer tout porteur de projet qui envisage de s'installer en agriculture notamment sur :

- la réglementation, les démarches et les formalités liées à une première installation en agriculture dans les trois domaines suivants : production, transformation et commercialisation ;
- les différents statuts d'emploi en agriculture ;
- les aides existantes pour les porteurs de projet d'installation en agriculture (DJA, AITA), les conditions d'éligibilité et les obligations inhérentes ;
- les informations générales relatives à la transmission.

b. Orienter le porteur de projet vers la (ou les) structure(s) appropriée(s) en fonction de ses besoins et de la finalisation du pré-projet ; le diriger vers les conseillers pour l'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (PPP) si le pré-projet est stabilisé ;

Le porteur de projet se voit remettre la liste de tous les prestataires de l'accompagnement partenaires de l'installation au niveau du département et œuvrant dans le champ de la formation, du développement ou du conseil.

Chaque PAI organise la liste des prestataires en fonction de leur domaine d'intervention afin que l'ensemble des compétences présentées couvre au mieux les besoins des porteurs de projet aux étapes significatives de la préparation à l'installation.

c. Guider dans la réflexion de la définition du pré-projet d'installation si celui-ci est à consolider, puis à l'élaboration du document d'auto-diagnostic des compétences, si nécessaire. Le document « auto-diagnostic » (téléchargeable sur le site Internet « devenir agriculteur ») des compétences formalise la démarche du porteur de projet en vue de son installation en identifiant ses atouts, ses connaissances et ses compétences ainsi que ses contraintes telles que l'absence d'exploitation de reprise identifiée, de diplôme requis.... .

⁽¹⁾ **Contacts PAI :**

Structure	Adresse
Chambre d'agriculture de l'Ain	4 avenue du champs de foire - BP 84 01003 BOURG EN BRESSE cedex
Chambre d'agriculture de l'Allier	60 cours Jean Jaurès - BP 1727 03000 MOULINS
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	4 avenue de l'europe unie - BP 114 07001 PRIVAS cedex
Chambre d'agriculture du Cantal	16 rue du 139 RI – BP 239 15002 AURILLAC
Chambre d'agriculture de la Drôme	95 avenue Georges Brassens – CS 30418 26504 BOURG LES VALENCE cedex
Chambre d'agriculture de l'Isère	40 avenue Marcelin Berthelot – CS 92608 38036 GRENOBLE cedex 2
Chambre d'agriculture de la Loire	43 avenue Albert Raymond – BP 40050 42272 SAINT PRIEST EN JAREZ cedex
Chambre d'agriculture de la Haute-Loire	16 boulevard du Président Bertrand – CS 20343 43012 LE PUY EN VELAY cedex
Chambre d'agriculture du Puy-de-dôme	11 allée Pierre de Fermat – BP 70007 63171 AUBIERE cedex
Chambre d'agriculture du Rhône	18 avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	52 avenue des îles 74994 ANNECY cedex 9 40, rue du Terraillet 73190 SAINT BALDOLPH (site de Savoie)